



## Introduction

---

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes activités effectuées dans le cadre de l'association Fablorn, déclarée avec le **numéro RNA** : W291014081 .

Ce Règlement Intérieur est rédigé dans l'esprit de la [Charte des Fablab](#)

Ce règlement intérieur peut être mise à jour par le conseil d'administration du FabLab.

Ce règlement à jour sera affiché dans les locaux du FabLab, celui ci fera référence du règlement en cours

## Usagers et fonctions

---

### FabManager

Un *FabManager* est un *adhérent* de l'association ayant pour fonctions:

- d'ouvrir et fermer le local du FabLab,
- d'accueillir les adhérents et le public,
- de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par le fablab
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...) dans la limite du niveau d'habilitation du FabManager,
- d'encaisser les paiements des usagers.

Les membres du conseil d'administration de l'association Fablorn ont le statut de FabManager.

### Adhérent

L'*adhérent* est un usager du FabLab à jour de sa cotisation à l'association.

Tout élève ainsi que tout personnel du lycée de l'Elorn est adhérent du FabLab

Un adhérent peut encadrer l'utilisation de certains équipements si son niveau d'habilitation le permet et sur autorisation du FabManager.

### Extérieur

Un usager *extérieur* est une personne physique non adhérente

### Invité

L'*invité* est un *extérieur* encadré par un *adhérent*.

Chaque *adhérent* est responsable de ses *invités*.

## Séances

---

Le FabLab propose plusieurs types de séances :

- Des séances dites "ateliers ouverts", durant lesquelles tous les usagers sont acceptés,
- Des séances réservées à l'ensemble des adhérents,

- Des séances spécialisées, pouvant faire l'objet de spécificités ou de restrictions additionnelles. Exemple : réservation par un adhérent ou un partenaire, séances de coworking durant lesquels toutes les machines ne seront pas utilisables, etc.

Ces séances sont affichées sur le site internet du FabLab.

En dehors des périodes d'ouverture déclarées dans l'Agenda, le FabLab est fermé au public. Durant les périodes de fermeture au public, pourront accéder au fablab :

- les FabManagers,
- les adhérents ayant obtenu l'autorisation de venir mener un projet. Un des membres présents doit être FabManager.

Y compris lors des périodes de fermeture au public, un FabManager peut admettre des usagers au sein du fablab, sous sa responsabilité.

## Règles de fonctionnement

---

- Déclaration

Dès lors que d'autres personnes que lui-même sont présentes au sein du fablab, le FabManager en charge devra se déclarer en utilisant le panneau prévu à cet effet. En cas de passage de relais lors d'une séance, le panneau devra être mis-à-jour par le nouveau FabManager en charge. Usagers et FabManagers déclarent leurs passages au sein du fablab sur le carnet de bord prévu à cet effet.

- L'accès aux machines
  - Les équipements mis à disposition sont regroupés sous forme d'atelier. Chaque atelier dispose de sa propre signalétique informant du type d'accès et de l'habilitation requise. En cas d'absence de signalétique, l'usage des machines est interdit sauf :
    - Autorisation explicite du FabManager présent pendant l'utilisation.
    - Aux personnes en possession d'une Habilitation inscrite par le FabLab sur le panneau mural.
    - Sur réservation pour certaines machines.
  - Les éventuelles files d'attente pour utiliser une machine sont gérées par le FabManager présent
  - Les personnes ayant obtenu une réservation sur l'agenda de la machine sont prioritaires.
  - Seuls les matières premières fournis par le FabLab ou autorisés par le FabManager peuvent être utilisés avec les équipements du fablab.
  - Toute anomalie perçue en début ou en cours d'usage de la machine doit être signalée immédiatement au FabManager afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires (documentation dans le journal de bord de la machine, voire interruption de service).
- Habilitation
  - L'utilisation d'un équipement peut nécessiter une habilitation,
  - L'habilitation nécessaire est décidée par le CA,
  - L'attribution d'une habilitation doit être décidée par le CA et renseignée sur le panneau mural au niveau de la machine,
  - Le FabManager peut révoquer temporairement une habilitation et le CA peut la révoquer définitivement.
- Comportement
  - Les membres, visiteurs ou invités du FabLab s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte des FabLabs. Tout manquement notifié par le FabManager, peut

amener le CA à décider de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.

- Les ressources du FabLab ne peuvent être utilisés pour des activités illégales.

## Responsabilités

---

- **L'adhérent décharge de sa responsabilité l'association F@blorn en cas de dommages résultants d'un non respect du règlement intérieur, ou d'un non-respect des règles de base dictées par le bon sens.**
- L'adhérent devra fournir une attestation de responsabilité civile à jour.
- Les mineurs adhérents à l'association devront fournir une [Fiche d'autorisation parentale](#) ou tutélaire.
- L'adhérent devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des lieux .
- L'adhérent devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.
- L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.

## Tarifs

---

### Utilisation Machine:

En dehors des séances d'ouvertures

### Adhésion

- L'adhésion à l'association permet d'accéder au statut d'*adhérent*.
- L'adhésion est due pour un semestre (jan -> juillet ou août -> décembre).
- L'adhésion d'une personne morale autorise l'accès à 3 accès physiques nominatifs. Les Unités Machines sont liées au compte de la personne morale
- L'année civile est divisée en deux périodes :
  - Période 1 : du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juillet
  - Période 2 : du 15 août au 31 décembre.
- Le montant de l'adhésion est fixé à:
  - 20 euros/période en tarif normal.
  - 10 euros/an en tarif réduit (étudiants, chômeurs).

### Tarifs des consommables

- Pour les élèves et les personnels du lycée, la première impression 3D est offerte par le FabLab, dans la limite de 50g de PLA .
- Avant de lancer une fabrication, les adhérents remplissent le formulaire de demande de fabrication sur le site internet [fablorn.net](http://fablorn.net), rubrique NOUVEAU PROJET. L'accord d'un FabManager est ensuite indispensable avant de lancer la fabrication.
- L'utilisation des machines du FabLab est soumis à facturation selon la grille tarifaire indiquée sur le site internet [Fablorn.net](http://fablorn.net), rubrique TARIFICATION.

### Formations / Workshops / Initiation

Les tarifs seront définis au cas par cas pour les *adhérents* et les *invités*

## Charte internet

---

Toute utilisation des outils informatique et du réseau du FabLab implique l'acceptation de la [Charte internet](#).